

Baiona, le 10 décembre 2025

Monsieur Jean-Marie GIRIER
Préfet des Pyrénées-Atlantiques
2, rue du Maréchal Joffre
64021 PAU CEDEX

Monsieur le Préfet,

Nous avons pris connaissance de votre courrier du 3 décembre 2025 adressé aux maires du Pays Basque nord. Votre présentation des efforts de l'État en faveur de la langue basque appelle une réponse rigoureuse, car elle évite soigneusement la question centrale : l'État que vous représentez porte une responsabilité historique directe et documentée dans l'affaiblissement dramatique de la langue basque en Pays Basque nord.

L'évolution actuelle de la langue basque ne peut être comprise sans rappeler un fait majeur : son recul n'est pas le résultat d'un processus naturel, mais celui d'un ensemble de politiques publiques méthodiquement appliquées, sur plusieurs générations, par les institutions françaises.

Interdictions d'usage dans les écoles, humiliations, sanctions, mépris institutionnel, absence de statut juridique, limitation de l'accès à l'administration, destruction des espaces de transmission : autant d'éléments qui constituent un processus linguicide, abondamment décrit par les travaux d'historiens et de sociolinguistes.

Éviter de reconnaître cette responsabilité revient à nier les causes directes de la situation actuelle — ce qui empêche toute politique sérieuse de revitalisation.

Votre courrier présente la politique de l'État sous un jour flatteur, mais un fait demeure : le cadre institutionnel français repose toujours sur une hiérarchie linguistique rigide selon laquelle le français demeure la seule langue légitime de l'action publique.

Les termes employés par l'administration — « régionale », « minoritaire », « patrimoine », « partenaire » — ne sont pas neutres. Ils assignent une place subalterne aux autres langues du territoire et légitiment leur domination. Cette idéologie, héritée de plusieurs siècles de centralisation, continue de produire des effets concrets malgré les annonces d'ouverture.

L'histoire du français montre d'ailleurs clairement que l'unification linguistique a été pensée, avant même la formation de la nation, comme une arme et comme un carcan d'uniformisation. Cela explique la difficulté persistante de l'État à envisager un modèle réellement plurilingue.

Mesurer l'intensité de l'effort de l'État en matière de langue basque à l'aide d'arguments monétaires, plutôt que politiques, est particulièrement vexatoire. Vous mentionnez plusieurs dispositifs de financement. Certes, ces dispositifs existent, mais ils ne constituent en aucun cas un changement de paradigme. Par ailleurs, vos calculs apparaissent biaisés. Ainsi, imputer en totalité à l'effort de l'État le coût du financement des enseignants de langue basque revient à ignorer la fonction éducative et d'enseignement que l'État doit assumer, quelles que soient les langues d'enseignement.

Toute revitalisation linguistique réussie en Europe repose sur un statut légal fort. Or la France demeure l'un des seuls États d'Europe occidentale à interdire constitutionnellement toute co-officialité (Cons. const., décision n° 2021-818 DC, 21 mai 2021). Cette position va à l'encontre de l'opinion majoritaire de la population locale, puisque :

- 72 % des habitants du Pays Basque nord sont favorables à une reconnaissance officielle du basque (OPLB, 2021) ;
- et la France reste l'un des rares pays d'Europe à refuser de ratifier la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (1995).

Le problème n'est donc pas budgétaire : il est structurel, politique et juridique.

Votre courrier détaille les budgets consacrés à la langue basque. Il convient de les replacer dans leur contexte réel :

- le budget de l'OPLB s'élève à environ 6 M€, dont 2,1 M€ versés par l'État (2024) ;
- la Communauté autonome basque (Euskadi) consacre plus de 180 M€ par an.

Le contraste est saisissant : rapporté au nombre d'habitants, l'État français investit plus de dix fois moins que ces territoires comparables.

Dans le même temps, le basque en Pays Basque nord est classé par l'UNESCO comme « sérieusement en danger », ce qui devrait imposer une politique de revitalisation d'urgence.

Par ailleurs, les habitants du Pays Basque nord contribuent pour plus de 1,8 milliard d'euros par an aux recettes fiscales de l'État (INSEE 2023), tandis que les financements que vous mentionnez représentent moins de 0,12 % de cette contribution. Présenter ces montants comme un « effort notable » revient donc, de fait, à justifier une aumône versée à un territoire historiquement minorisé.

Pour que la langue basque puisse se transmettre et vivre pleinement, il faut dépasser les dispositifs actuels et engager une politique de réparation, fondée sur :

- la reconnaissance de la responsabilité historique de l'État dans l'affaiblissement du basque ;
- un statut juridique renforcé, ouvrant la voie à la co-officialité sur le territoire ;
- une stratégie ambitieuse de transmission ;
- un financement pluriannuel sécurisé, proportionné aux besoins réels ;
- une présence active du basque dans l'enseignement, l'administration et l'espace public.

Sans cela, toute politique linguistique restera superficielle et inefficace.

Nous entendons les éléments que vous exposez ; toutefois, ils ne répondent pas aux enjeux majeurs auxquels est confrontée la langue basque. La société civile, les élus, les familles et les acteurs culturels attendent un véritable changement de paradigme — et non de précaires ajustements cosmétiques.